

*Synthèse-décryptage de la charte cantonale et des  
textes fondateurs de la Fondation genevoise pour  
l'animation socioculturelle*

**Valeurs et logiques fondamentales et  
essai de catégorisation des actions des centres**

Aline SOMMER

---

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

---

Avec la collaboration de Michel VUILLE  
Service de la Recherche en Education  
Février 1999

# Table des matières

<i>Introduction.....</i>	<i>2</i>
<i>I. Principes clés et orientations générales des textes fondateurs.....</i>	<i>4</i>
<i>1. Objectifs et finalités.....</i>	<i>4</i>
<i>2. Valeurs et logiques dominantes .....</i>	<i>5</i>
<i>Logique civique (ou logique de l'équité ou de l'intérêt général) .....</i>	<i>5</i>
<i>Logique de la coopération ou logique communautaire.....</i>	<i>6</i>
<i>Logique de l'eudémonisme.....</i>	<i>7</i>
<i>Logique de l'innovation.....</i>	<i>8</i>
<i>II. Actions des centres .....</i>	<i>9</i>
<i>1. Finalités des actions des centres.....</i>	<i>10</i>
<i>2. Typologie possible des actions des centres en fonction de leur finalité.....</i>	<i>11</i>
<i>La création et la créativité.....</i>	<i>11</i>
<i>L'intégration .....</i>	<i>11</i>
<i>L'autonomisation et la débrouillardise.....</i>	<i>11</i>
<i>La socialisation et les relations.....</i>	<i>12</i>
<i>La collaboration, les réseaux.....</i>	<i>12</i>
<i>L'expression culturelle et la connaissance.....</i>	<i>12</i>
<i>Le contact avec l'extérieur et l'environnement naturel .....</i>	<i>12</i>
<i>L'expression physique.....</i>	<i>13</i>
<i>Conclusion .....</i>	<i>14</i>
<i>Références bibliographiques.....</i>	<i>15</i>
<i>Annexes</i>	
<i>1. Lexique</i>	
<i>2. Schéma des logiques et valeurs fondamentales</i>	

## *Introduction*

De nos jours, le travail de personnes bénévoles, mais aussi l'institutionnalisation et la professionnalisation des centres de loisirs genevois - qui se sont développées au début des années soixante - continuent<sup>1</sup>. En effet, les responsables de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) ont récemment créé une commission « charte-évaluation-prestations » (CEP) chargée d'assumer un mandat d'étude dont le but est notamment d'obtenir la meilleure adéquation possible entre besoins sociaux, prestation des centres et utilisation des ressources, ainsi que de préserver l'autonomie de la FAS'e et des centres.

Cette recherche devrait permettre de répondre à des questions telles que : Existe-t-il une adéquation entre les principes et les objectifs énoncés dans les textes officiels relatifs aux centres de loisirs et les actions menées sur le terrain dans les centres? Les besoins et les attentes des usagers et des acteurs sont-ils efficacement pris en compte? Les actions expérimentales menées en réponse à des besoins nouveaux sont-elles probantes? et comment identifie-t-on ces nouveaux besoins? Le Conseil de fondation a-t-il un rôle à jouer dans la définition des priorités d'action des centres? De quels moyens nouveaux devrait-on disposer? et également en terme d'évaluation des actions menées?

Le présent travail ne répond naturellement pas à toutes ces questions, mais il s'inscrit dans le cadre de la CEP dont le mandat d'étude a été approuvé en septembre 1998 par le Conseil de la FAS'e. Il consiste en une synthèse-décryptage de la charte cantonale des centres (centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève) et des textes fondateurs de la FAS'e (la loi, les statuts de la Fondation, le règlement interne et le rapport sur la vie associative). Celle-ci devrait aider à répertorier les références et les mandats inscrits quant aux actions à mener sur le terrain. Une typologie provisoire des actions des centres devrait aussi contribuer à faciliter le regroupement et la catégorisation des actions et activités proposées par les centres de loisirs du canton.

Le premier chapitre consiste en une analyse des valeurs et des logiques fondamentales qui apparaissent dans la charte cantonale et les textes fondateurs des centres de loisirs. Nous y décrivons d'abord de façon synthétique les objectifs et les finalités des centres, puis nous présentons les logiques dominantes issues de ces textes.

Dans le chapitre II, nous proposons une typologie possible des actions et des activités proposées par les centres en fonction de leurs finalités.

---

<sup>1</sup> Lire à ce propos : FELDER D. et VUILLE M., *De l'aventure à l'institution : les centres de loisirs genevois*, Genève : Service de la Recherche Sociologique, Cahier n°12, 1979; ainsi que : KLUKER Marie-Christine, *Développement partenarial de l'organisation genevoise des centres d'animation socioculturelle, L'aventure continue*, Genève : juin 1997.

Comme nous le verrons dans ce travail, les textes fondateurs des centres de loisirs prévoient une ouverture de la part des centres, ainsi qu'une certaine souplesse et une adaptation aux transformations de l'environnement local et aux nouveaux problèmes émergeant. L'enjeu majeur pour les centres consiste alors en une adaptation permanente au changement, dans le but d'être en phase avec une société en crise<sup>2</sup>, une société faite « d'actualité ».

---

<sup>2</sup> L'expression « société en crise » est utilisée ici dans le sens de « société à deux vitesses », expression qui renvoie à la dualité entre le centre de la société et ses marges (exclusion, précarité, isolement, etc.)

## *I. Principes clés et orientations générales des textes fondateurs*

Ce chapitre présente les principes généraux inscrits dans la charte cantonale des centres de loisirs et les textes fondateurs de la FAS'e. Il décrit d'abord les objectifs et les finalités des centres de loisirs, puis expose les valeurs et les logiques dominantes qui sous-tendent les textes fondateurs.

### *1. Objectifs et finalités*

La charte cantonale des centres de loisirs et les textes fondateurs de la FAS'e et de ses différents organes ont pour but d'assurer la *cohésion de l'ensemble des centres*, de définir un *champ d'action commun*, d'exprimer l'*autonomie* nécessaire de ces derniers, ainsi que de *clarifier leur mission*. Ces textes visent par ailleurs à garantir la *complémentarité* entre structures cantonales et locales.

L'objectif général inscrit dans la charte cantonale est la *prévention*. Cette prévention se situe au niveau de la *lutte contre l'exclusion et la marginalisation* et au niveau d'une volonté d'*intégration des minorités*. Les centres doivent agir sur la construction de la *cohésion sociale* et sur ses *dimensions culturelles*. Ici, l'objectif de prévention vise donc à « agir sur la société », à « pousser à » et non pas à réprimer ou à empêcher.

Deux types de prévention apparaissent dans la charte cantonale : la *prévention primaire* et la *prévention secondaire*. La prévention primaire consiste en la mise en place de mesures éducatives et sociales collectives, dans un cadre préventif et d'entraide. La prévention secondaire, elle, vise à empêcher que des situations dangereuses ou de fragilité ne s'aggravent. Il s'agit ici d'interventions à caractère individuel en collaboration avec d'autres services.

Mentionnons encore que les textes fondateurs des centres de loisirs insistent sur le fait que ces derniers ne doivent *pas avoir de caractères lucratif, politique ou confessionnel*.

Les actions de prévention évoquées à l'instant se traduisent à travers deux axes prioritaires qui sont l'action éducative et l'action associative et socioculturelle.

L'*action éducative* est complémentaire à celles des familles et de l'école. Elle s'adresse à toute la population, mais principalement aux *enfants (4-11 ans)*, *préadolescents (12-14 ans)* et *adolescents (15-18 ans)*<sup>3</sup>. Les centres, en fonction de leurs ressources et possibilités doivent

---

<sup>3</sup> Dans le règlement relatif aux normes d'encadrement pour les activités enfants et adolescents, la catégorie *préadolescents* regroupe les 12-15 ans et la catégorie *adolescents* les 14-18 ans, les enfants de 14 et 15 ans pouvant donc être positionnés dans les deux catégories. Nous avons opté pour l'écriture suivante : *préadolescents* : 12-14 ans et *adolescents* : 15-18 ans, afin d'éviter que les classes d'âge ne se recoupent (critère d'exclusivité). Cependant il est évident que la limite entre enfance, préadolescence et adolescence n'est pas réductible à un découpage en tranches d'âges, la position d'un jeune dans l'une ou l'autre catégorie relevant tantôt de sa maturité, de sa personnalité, etc. et non pas uniquement de son âge.

mettre des moyens à disposition de la population concernée (encadrement, ateliers, locaux, etc.), afin de soutenir la réalisation de *projets* et de donner *un sens* au temps libre. L'action éducative consiste à développer des activités favorisant la *créativité* (ateliers divers), *l'expression physique* (centres aérés, camps, etc.) et les *activités extérieures* qui enrichissent le contact avec la *nature*, son respect et son entretien. Les centres assument la prise en charge des enfants et des adolescents en dehors des heures scolaires et pendant les vacances (activités périscolaires, accueil du mercredi, centres aérés, camps, etc.).

L'action associative et socioculturelle concerne l'animation de quartier. Cette animation, ouverte à toute la population (jeunes, adultes et aînés), a pour but de promouvoir l'expression culturelle et démocratique, ainsi que le développement de la *qualité de vie*. Elle vise à renforcer le *tissu social* en créant des *réseaux* de contacts et d'entraide et en organisant des espaces de rencontre. La mission des centres est de valoriser *l'expression des minorités*, de soutenir les populations fragilisées et de veiller à leur *intégration* dans la vie sociale. Pour cela, ils doivent porter une attention toute particulière aux *transformations* de l'environnement local, aux nouveaux besoins et aux sujets d'actualité comme, par exemple, le chômage, la drogue, la violence et la fragilisation de certaines familles. Par ailleurs, les centres doivent agir comme des *relais d'information* (en collaboration avec les instances publiques, d'autres associations, etc.), en recevant et en diffusant des informations à l'aide de programmes d'activités et de journaux de quartier, par exemple.

## 2. Valeurs et logiques dominantes

Nous l'avons dit, la charte cantonale des centres de loisirs genevois énonce des orientations et des objectifs fondamentaux dans le but de clarifier la mission des centres. Ce texte contient certaines valeurs que l'on retrouve aussi dans les textes fondateurs de la FAS'e.

Par « valeur », nous entendons « ce qui doit être, ce qui fait sens » selon un groupe, une société ou encore une orientation politique donnée. Ici, il s'agit des valeurs véhiculées par les acteurs des centres de loisirs genevois. Ces valeurs servent de référence au jugement et à la conduite des gens. Elles s'organisent et se regroupent dans différentes logiques d'action dynamiques qui ont chacune leur importance. Ces « logiques d'action » sont de grands principes qui sous-tendent les valeurs qui les animent.

Les quatre logiques d'actions que nous présentons ici font partie ou sont au service de l'objectif général de prévention qui apparaît dans les textes fondateurs.

### *Logique civique (ou logique de l'équité ou de l'intérêt général)*

- Un des rôles fondamentaux des centres de loisirs consiste en une *ouverture* sur le quartier ou la commune. Cette ouverture se fait à plusieurs niveaux :

Il s'agit d'une ouverture *démocratique* d'abord, qui prône la *tolérance* et l'*équité*. Selon la charte cantonale, les centres doivent veiller à la liberté d'expression et au respect des convictions des usagers. Il est question de lutter contre l'exclusion, la discrimination et la marginalisation. Dans les textes fondateurs, les centres apparaissent donc comme des lieux de tolérance et de respect des différences entre individus.

L'ouverture des centres se situe aussi au niveau de leur *accessibilité*. En effet, ces derniers doivent être ouverts à *toute* la population du quartier ou de la commune, avec des distinctions par tranches horaires parfois, mais des tranches horaires *souples* et *adaptables*. De plus les

activités proposées doivent être *gratuites* ou *peu chères*. Il est aussi prévu que les centres prêtent du *matériel* aux usagers et fournissent des *locaux* en fonction des *projets*.

- On trouve une autre valeur essentielle dans la charte et les textes fondateurs des centres de loisirs : *la responsabilisation*. En effet, les centres doivent permettre à leurs usagers d'être *actifs* et *autonomes* dans le but d'accéder à la citoyenneté et de favoriser une meilleure intégration dans la société. Les textes mettent ainsi en avant des notions comme *la participation*, *le savoir-faire*, *la motivation*, *l'investissement*, *la prise en charge*, *la débrouillardise*, *le jugement*, *le raisonnement*, *l'engagement*, etc.

Ces notions ou valeurs *d'ouverture* et de *responsabilisation* participent toutes deux d'une *logique civique*<sup>4</sup> ou encore d'une *logique de l'équité* ou de *l'intérêt général*. En effet, elles mettent en avant les principes de démocratie, de défense des minorités, de droit ou d'équité. Il s'agit d'une recherche de l'intérêt général, où les intérêts personnels sont idéalement mis de côté dans le but de servir une cause collective et citoyenne. La charte cantonale elle-même, ainsi que les textes fondateurs de la FAS'e, sont l'expression d'une volonté d'institutionnalisation et de légitimation des centres.

### *Logique de la coopération ou logique communautaire*

Une autre logique est très présente dans les textes fondateurs des centres de loisirs : *la logique de la coopération* ou *logique communautaire*<sup>5</sup>. Cette logique se traduit à travers différentes valeurs.

- Une de ces valeurs est la valeur *relationnelle*. Les relations constituent le ciment des centres de loisirs, puisqu'à travers elles, des *contacts*, des *échanges* ont lieu; des *liens* se créent. Les centres doivent être des lieux *d'accueil*, *d'écoute* et de *socialisation*. Il doit y régner, dans la mesure du possible, la *convivialité* et *l'humour*, afin que leurs usagers s'y sentent à l'aise et développent des liens personnalisés.

- Une autre valeur mise en avant est la *solidarité*. Cette solidarité devrait se manifester dans les centres à travers une *compréhension*, un *soutien*, un *esprit d'équipe*. Les centres qui comme nous l'avons vu doivent être attentifs à l'intégration des minorités, doivent être un *refuge*, un *lieu d'appui* si nécessaire, pour des personnes dont les conditions de vie ne sont pas toujours faciles. Les centres ont donc la responsabilité de promouvoir *l'entraide* et le *partage*, afin que la solidarité devienne une valeur essentielle.

- La notion *d'identité collective* tient aussi de la logique communautaire. En effet, la charte cantonale et les textes fondateurs valorisent les termes *d'appartenance*, *d'intégration*, *d'insertion* ou encore de *communauté*. Les centres doivent permettre aux usagers de développer une identité collective, à travers *la vie associative* notamment, mais aussi à travers les deux valeurs que nous avons évoquées précédemment : *la solidarité* et *les relations*. Cette identité collective, pour qu'elle fasse sens, doit s'inscrire plus largement dans une *identité sociale*.

---

<sup>4</sup> Terminologie utilisée par : THEVENOT Laurent, et al., « Les valeurs en question », *Sciences Humaines*, n°79, janvier 1998, p. 22

<sup>5</sup> Le terme « communautaire » utilisé par Laurent THEVENOT (op. cit.) est repris ici au sens de « collectivité ».

• Enfin, les textes fondateurs positionnent aussi les centres comme *des lieux d'échanges et de diffusion d'informations*. Ils doivent être des lieux de *communication*, de *consultation*, de *rencontres*, de *débat*, de *dialogue*, *d'écoute*. Ils doivent permettre aux usagers de constituer des *réseaux d'échanges* et de *collaboration* et peuvent parfois aussi être appelés à servir de lieux de *médiation*.

Les différentes valeurs que nous venons d'évoquer font référence à une logique de la coopération. Celle-ci met effectivement en avant les relations, les liens sociaux, la solidarité, l'entraide, la cohésion sociale, l'écoute, l'identité, la communication. Bien que les centres ne soient pas là pour se substituer à la famille, ils doivent développer cette *logique communautaire, domestique*<sup>6</sup> qui met l'accent sur l'importance des relations entre les gens.

### ***Logique de l'eudémonisme***

La logique de l'eudémonisme, fait référence à la recherche du *bonheur*, du *développement personnel* et du *bien-être*.

La charte cantonale et les textes fondateurs de la FAS'e font référence à des valeurs comme la *réalisation de soi*, le *bonheur*, le *plaisir*, le *bien-être* ou encore la *qualité de vie*. Les activités, rencontres, débat, etc. proposés dans les centres, doivent favoriser *l'épanouissement* des usagers et faire *sens* pour ceux-ci. Chacun doit pouvoir avancer à son *rythme*, développer son *estime de soi* et être *satisfait* de ce qu'il a accompli dans une activité ou l'autre. Certaines rencontres ou discussions peuvent amener à l'expression de *sentiments* et d'*émotions*, d'autres à *l'apaisement*, à la *sérénité* et au *calme*.

Nous pensons que ces valeurs d'épanouissement, de bien-être, etc. se retrouvent dans une logique que nous avons nommée *logique de l'eudémonisme*. L'eudémonisme se définit de la façon suivante : « Nom donné dès l'Antiquité (eu-daimonia) aux doctrines qui assignent pour fin à l'action et à la destinée humaine, le bonheur, soit individuel, soit collectif. »<sup>7</sup>. Et encore : « Théorie selon laquelle le bonheur doit être le but suprême de l'homme. - Il se distingue de *l'hédonisme*, qui conçoit le bonheur comme le seul plaisir immédiat. »<sup>8</sup>

Bien qu'il ne recouvre pas en tous points l'idée d'épanouissement personnel évoquée dans les textes fondateurs, nous avons choisi ce concept d'eudémonisme notamment afin de nous éloigner de l'idée de « société des loisirs » ou de « société consommatrice de loisirs ». Les textes fondateurs des centres de loisirs traduisent cette valorisation de l'épanouissement et du bonheur à travers des activités simples, quotidiennes et des valeurs d'intégration, de partage. On est donc loin de l'idée de « consommation des loisirs », puisqu'il s'agit d'accéder à la réalisation de soi, au plaisir, à travers l'intégration à la société, la communication avec les autres et la solidarité. Les textes fondateurs des centres de loisirs ne se situent pas dans le registre de « l'avoir », mais de « l'être ».

---

<sup>6</sup> Le terme « domestique » renvoie ici à ce qui concerne « l'espace familial, la vie à la maison ».

<sup>7</sup> *Dictionnaire de philosophie* / Sous la direction de Gérard LEGRAND, Paris : Bordas, 1972, p. 108

<sup>8</sup> *Dictionnaire de la philosophie* / Sous la direction de Didier JULIA, Paris : Larousse, 1964, p. 93



## *Logique de l'innovation*

Dans les textes fondateurs des centres de loisirs, on perçoit encore, de façon moins marquée que pour les logiques de l'équité et communautaire, une *logique de l'innovation*.

En effet, les textes évoquent les notions de *création*, d'*idées*, de *projet*, d'*attente*, d'*expression*, de *découverte* ou encore de *réalisation*. A travers les activités qu'ils proposent, les centres doivent permettre à leurs usagers de laisser s'exprimer leur *créativité*, leur *inspiration* et, dans la mesure du possible, de réaliser des projets qui leur tiennent à coeur. Les centres doivent aussi être attentifs aux *changements de notre société* et *adapter les activités* qu'ils proposent en fonction de ceux-ci.

La logique de l'innovation est donc guidée par des principes de découverte, d'invention, de changement, d'évolution. C'est aussi une logique de l'inspiration, puisqu'elle place la créativité comme principe clé.

## II. Actions des centres

Dans leur programme, les centres de loisirs proposent différentes actions et activités devant permettre de *réaliser les objectifs fixés par la charte cantonale et les textes fondateurs*. Le canton, les communes et les centres mettent du matériel, des professionnels de l'animation et des équipements (salles de réunion, laboratoires photo, équipements informatiques, etc.) à disposition des usagers, afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Afin de répertorier les moyens (en terme d'actions des centres) mis en oeuvre par les centres pour réaliser les principes généraux des textes fondateurs, nous proposons dans ce chapitre *une catégorisation possible de leurs actions*.

Dans un document de l'ex-CCCLR présentant les principales activités des centres, ainsi que dans les programmes et les bilans d'activités annuels des centres, *les activités proposées sont présentées par tranches d'âge* (activités enfants : 4-11 ans; activités pré-adolescents : 12-14 ans; activités adolescents : 15-18 ans<sup>9</sup>; activités adultes et activités pour toute la population du quartier). Cette classification des activités par catégories d'âges permet de faciliter la présentation et le découpage des programmes (horaires, lieux, etc.) et de cibler le public auquel les différentes activités s'adressent (certaines activités réunissent aussi toutes les tranches d'âge).

Ce découpage en tranches d'âges et tranches horaires est aussi prévu pour répondre aux besoins de la population et plus spécifiquement *aux besoins des parents*. Ainsi, on peut souligner que de nombreuses activités (activités du mercredi, centres aérés, camps de vacances, etc.) sont *des activités de « service »*, puisqu'elles permettent, par exemple aux parents qui travaillent, de confier leur enfant hors des temps scolaires et parascolaires. Ces activités proposées par les centres constituent donc *un service « périfamilial »*<sup>10</sup>.

*Les moyens utilisés par les centres pour informer la population concernée des actions et activités proposées sont nombreux*. Les centres organisent par exemple des débats-informations, publient un journal, créent des groupes spécifiques chargés de la diffusion de l'information (possibilités offertes par le centre, le quartier, etc.), créent des affiches, distribuent des programmes d'activités dans les écoles, etc. La communication et la transmission d'informations sont des préoccupations essentielles des centres, puisqu'elles permettent aux usagers de participer aux actions et activités proposées.

---

<sup>9</sup> Au sujet de ce découpage en catégories d'âges, voir note de bas de page n°3, p.4.

<sup>10</sup> Le terme « périfamilial » est utilisé ici dans le but de positionner les centres dans le domaine de « la famille élargie » et non pas dans celui du « périscolaire » qui laisse entrevoir que l'école est au centre des préoccupations et qui réduit l'enfant à son statut d'élève. Voir à ce sujet : Remarques du secrétariat permanent de la CCCLR à propos du projet : *Un observatoire genevois de l'enfance, pour qui, dans quel but et comment?* (5ème version janvier 1997).

## 1. Finalités des actions des centres

Nous avons choisi de regrouper les activités proposées par les centres *en fonction de leurs finalités et en fonction des buts qu'elles visent*. Les questions que nous nous posons sont donc les suivantes: Quelle finalité l'activité proposée vise-t-elle? Ou encore : Quel est le but visé par telle ou telle action? Cela devrait nous permettre de répondre par la suite à certaines questions que nous posons dans l'introduction de ce travail, à savoir : Y a-t-il une adéquation entre les principes et les objectifs énoncés dans les textes officiels relatifs aux centres de loisirs et les actions menées sur le terrain dans les centres? Ou encore : De quels moyens nouveaux devrait-on disposer?

C'est dans le but de préparer un terrain de réponse à ces questions que nous présentons ici *un système de catégorisation possible des actions des centres*. Chacune des actions et des activités offertes par les centres a plusieurs buts ou finalités; cependant nous avons choisi ici une organisation de ces actions *en fonction de leur tendance dominante, de leur orientation ou but principal*. Ces tendances ou orientations d'actions ne sont réellement pertinentes que les unes par rapport aux autres. Il est en effet difficile de positionner clairement une action ou une activité dans l'une ou l'autre des catégories de finalités que nous proposons, cependant, il est possible d'estimer *dans quel registre se situe plus nettement* telle ou telle action ou activité.

Dans notre catégorisation, nous ne retenons pas le découpage des activités par catégories d'âges, cependant, les activités proposées, selon les tranches d'âges auxquelles elles s'adressent, sont parfois orientées plus nettement vers certaines finalités. Ainsi, par exemple, les terrains d'aventures ou jardins Robinson dont l'action éducative est destinée principalement aux enfants, proposent des activités dont les finalités sont le contact avec l'environnement naturel, la sensibilisation à la préservation de l'environnement ou encore l'expression physique. Certaines activités pour adultes ont des orientations analogues, mais ces activités sont proposées plus occasionnellement aux adultes qu'elles ne le sont aux enfants.

Les principes généraux (évoqués dans le chapitre II) inscrits dans les textes fondateurs (prévention, lutte contre l'exclusion, cohésion sociale, etc.) sont présents dans chacune des catégories d'actions et d'activités que nous avons dégagées. *Ces principes généraux dominent les finalités spécifiques des différentes activités proposées par les centres*.

Nous avons retenu *huit types principaux de finalités* des actions proposées par les centres: la création et la créativité; l'intégration; l'autonomisation et la débrouillardise; la socialisation et les relations; la collaboration, les réseaux; l'expression culturelle et la connaissance; le contact avec l'extérieur et l'environnement naturel et pour terminer l'expression physique. Nous présentons ici cette typologie et illustrons les différentes catégories avec des exemples d'activités proposées par les centres<sup>11</sup>. Nous précisons que cette typologie est provisoire et que seuls des allers-retours entre le terrain et la théorie permettront de la clarifier et de l'améliorer.

---

<sup>11</sup> Ces exemples sont issus de quelques rapports d'activités annuels de centres et de quelques programmes d'activités publiés par les centres. Cependant, ils ne constituent en rien une liste exhaustive des activités proposées par les centres et ne sont en aucun cas présentés ici en exemple au sens de « modèle ». Ces exemples servent uniquement à illustrer, à préciser et à définir les différentes catégories de finalités.

## 2. Typologie possible des actions des centres en fonction de leur finalité

### *La création et la créativité*

Les différents centres proposent de nombreuses activités dont la finalité première est la création et la créativité. En effet, les centres souhaitent permettre à leurs usagers de favoriser *l'expression de leur créativité* à travers la création d'objets, mais aussi à travers l'expression artistique, par exemple. Ils proposent à cet effet des ateliers et des cours qui s'adressent soit à toute la population, soit à certaines tranches d'âge.

La créativité des usagers peut s'exprimer à travers des activités comme : la peinture, la fabrication de bougies, la réfection des murs, la création d'objets en pâte à sel, des cours de poterie, des ateliers de bricolage, la pratique de la musique ou de la photographie par exemple, la construction de cabanes, la fabrication de jus de pomme, la création de costumes pour une parade, des cours de modelage, un atelier vidéo, des cours d'improvisation théâtrale, un atelier de bandes dessinées, etc.

### *L'intégration*

Les centres, à travers leurs actions et leur travail pratiquent *une intégration sociale et culturelle quotidienne*. Ils veillent à favoriser l'intégration de certaines population défavorisées, à développer la solidarité et à valoriser l'expression des minorités. Mais les centres proposent aussi des activités dont le but  *vise spécifiquement l'intégration de certains groupes sociaux*.

Il s'agit par exemple d'actions comme l'intégration d'enfant handicapés dans certaines activités (avec l'appui d'un éducateur spécialisé), l'accueil de chômeurs (petits-déjeuners, repas, rencontres), etc.

### *L'autonomisation et la débrouillardise*

Nous l'avons vu, la charte cantonale et les textes fondateurs valorisent *la responsabilisation, l'autonomisation et la prise en charge des usagers des centres*.

Les centres mettent par exemple ces principes en pratique dans l'accueil libre des enfants où un animateur de permanence assure le bon déroulement des activités, mais où une certaine autonomie et prise d'initiative sont laissées aux enfants ou adolescents. L'accueil libre doit permettre à l'enfant d'être actif et agissant et de choisir ses occupations. L'enfant avance ainsi à son propre rythme, peut inventer son univers, se créer des nouvelles perspectives et faire ses propres expériences. Une autre activité valorisant la responsabilisation consiste par exemple en la mise en place de petits jobs pour les adolescents. Le fait de devoir travailler pour gagner de l'argent de poche les responsabilise sur le plan de leurs dépenses.

Au niveau des adultes aussi peut être effectué un travail de responsabilisation. Cette responsabilisation peut se faire à travers des activités comme l'aide à l'organisation d'une manifestation, la participation à un débat-discussion, la sensibilisation à tel ou tel phénomène, etc.

## *La socialisation et les relations*

Une des missions principales des centres étant *la consolidation du tissu social*, ces derniers proposent de nombreuses activités dont le but est de *favoriser la socialisation et les rencontres entre individus*. Nous situons ce type de finalité à *un niveau interpersonnel* : il s'agit ici d'avoir l'occasion de rencontrer d'autres personnes, de créer des liens, de sortir de l'isolement parfois. Dans ce but, les centres organisent des sorties et des discos pour les jeunes, des repas, des goûters, des grillades, des excursions, des jeux de société, des anniversaires, des activités pour les aînés ou encore de rencontres inter-générationnelles. Dans certains centres il est aussi possible de se retrouver dans le jardin pour discuter et se reposer, alors que d'autres organisent des rallyes, des jeux d'équipe, des soirées dansantes, etc.

## *La collaboration, les réseaux*

Cette catégorie regroupe les actions ou initiatives des centres dont la finalité est de *développer la cohésion sociale du quartier*. Ainsi de nombreux centres collaborent de façon soutenue avec d'autres associations, ou avec des instances du quartier ou de la commune, ou encore avec des professionnels d'autres horizons. Leur démarche consiste à organiser des actions communes qui renforcent la vie du quartier. *Ce type de finalité se situe cette fois moins au niveau interindividuel, qu'au niveau du réseau et de l'animation de quartier*.

Les actions et activités organisées par les centres et leurs partenaires de quartier sont diverses : fêtes de quartier, festival, marché de Noël, fête de l'Escalade, marché aux puces, animation « caisse à savon », parades, accueil des enfants en collaboration avec une équipe du parascolaire, animations dans un parc du quartier, etc.

## *L'expression culturelle et la connaissance*

Les activités ayant pour finalité *l'expression culturelle et la découverte de nouveaux horizons* (culturels, ethniques, musicaux, d'actualités, etc.) sont généralement des activités proposées à toute la population du quartier ou de la commune dans le cadre d'expositions, de débats, de spectacles, de concerts, etc. Il s'agit généralement d'une volonté *d'ouverture sur le monde* qui nous entoure à travers l'organisation d'une semaine à thématique (avec projection de films, repas, etc.), d'une foire sur un sujet choisi (interculturalité, par exemple), d'une bourse d'échange du savoir, d'un vernissage d'une exposition de photographies, etc.

Les activités que nous venons de citer en exemple sont souvent ponctuelles, d'autres sont plus régulières, comme par exemple, la mise en place d'un ciné-club, de conférences mensuelles, d'une bibliothèque, etc.

## *Le contact avec l'extérieur et l'environnement naturel*

Les activités proposées par les centres pour les enfants, pré-adolescents et adolescents ont souvent pour but de *favoriser la découverte de l'environnement naturel*. Ces activités favorisent le contact avec la nature et les animaux, ainsi que leur respect et leur entretien. Une *volonté « écologique »* sous-tend ces initiatives. Ces activités ont lieu soit dans les terrains d'aventures, soit dans les jardins Robinson, ou lors de centres ou de mercredis aérés, lors de mercredis de neige ou durant les camps de vacances (en octobre, février, mars-avril et en été).

Différentes possibilités s'offrent aux jeunes : balades en poney, récolte de pommes, grappillage du raisin, voir grandir et nourrir des poussins, nettoyage du terrain et de la rivière, ballade au bord du lac avec découverte des oiseaux, promenades en forêt, etc.

Certaines activités proposées visent toute la population : pique-niques, grillades, excursions, week-end en plein air, etc.

### *L'expression physique*

Les centres de loisirs proposent aussi des activités dont la finalité est l'expression physique. Celles-ci visent à *développer les capacités physiques* des usagers, ainsi que l'acquisition d'une meilleure coordination entre mouvements et esprit. Il s'agit principalement d'*activités sportives* (proposées aux jeunes, mais aussi parfois aux adultes) qui peuvent parfois servir à canaliser la violence ou l'agressivité.

Différents cours sont organisés par les centres : aérobic, salsa, full contact, grimpe, ping-pong, danse, relaxation, Tai-Chi, etc. Les centres organisent aussi parfois des sorties « sportives » comme des journées de ski, une sortie à la piscine ou à la patinoire, une journée patin à roulettes, des randonnées, etc.

## *Conclusion*

Dans ce travail, nous avons dégagé les principes clés et orientations générales des textes fondateurs en présentant d'abord les objectifs généraux et les finalités qu'ils proposent, puis en dégagant les valeurs qu'ils contiennent, valeurs que nous avons organisées en quatre logiques d'action dominantes. La logique civique (ou logique de l'équité ou de l'intérêt général), d'abord, qui embrasse les valeurs d'ouverture et de responsabilisation et où sont mis en évidence les principes de démocratie, de défense des minorités, de droit ou encore d'équité. La logique de la coopération ou logique communautaire, ensuite, qui met en avant les liens sociaux, les relations, la solidarité, l'entraide, l'écoute, l'identité et la communication. Puis la logique de l'eudémonisme qui fait référence à la recherche du bonheur, du développement personnel, de la qualité de vie et du bien-être, mais en se démarquant de la société de consommation. Et finalement, la logique de l'innovation qui met en évidence l'adaptation au changement, la découverte, la créativité et l'évolution.

Nous avons ensuite tenté de construire une typologie des actions des centres en fonction de leur finalité dominante. Nous avons dégagé huit types principaux de finalités possibles : la création et la créativité, l'intégration, l'autonomisation et la débrouillardise, la socialisation et les relations, la collaboration et les réseaux, l'expression culturelle et la connaissance, le contact avec l'extérieur et l'environnement naturel, et l'expression physique. Cette typologie est provisoire et pourra être modifiée suite à l'apport d'autres éléments (de terrain, théoriques, etc.).

La charte cantonale et les textes fondateurs de la FAS'e définissent clairement les orientations et finalités vers lesquelles doit tendre l'animation dans les centres de loisirs et présentent le statut et les rôles des différents organes relatifs aux centres. Cependant, faire le lien entre ces orientations et l'inventaire des actions menées par les centres de loisirs n'est pas une tâche aisée. Ce travail et une réflexion de groupe devraient permettre d'orienter la démarche. La catégorisation des actions menées par les centres devrait aussi faciliter la mise en évidence des objectifs communs et des objectifs spécifiques visés par ces actions.

## *Références bibliographiques*

BLANC Bernadette, et al., *Actions collectives et travail social*, Paris : Editions ESF, [tome 1 : *Contextes et réalisations*, 1986, 227 p., tome 2 : *Processus d'action et d'évaluation*, 1989, 225 p.]

*Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève*, Genève : Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres, septembre 1993

*Dictionnaire de la philosophie* / Sous la direction de Didier JULIA, Paris : Larousse, 1964, 320 p.

*Dictionnaire de la sociologie* / Sous la direction de Raymond BOUDON et al., Paris : Editions Larousse, 1989, 237p., (Essentiels)

*Dictionnaire de philosophie* / Sous la direction de Gérard LEGRAND, Paris : Bordas, 1972, 271 p.

*Dossier d'information de la FAS'e*, Genève : Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, novembre 1998

FELDER D. et VUILLE M., *De l'aventure à l'institution : les centres de loisirs genevois*, Genève : Service de la Recherche Sociologique, Cahier n°12, 1979

GRENET P.-B., *Histoire de la philosophie ancienne*, Paris : Ed. Beauchesne et ses fils, 1960, 330 p.

KLUKER Marie-Christine, *Développement partenarial de l'organisation genevoise des centres d'animation socioculturelle, L'aventure continue*, Genève : juin 1997, 93 p.

SCYBOZ Georges et GILLIERON Pierre-Robert, *Code civil suisse et code des obligations annotés*, Lausanne : Editions Payot, 1983, 600 p.

THEVENOT Laurent, et al., « Les valeurs en question », *Sciences Humaines*, n°79, janvier 1998, p. 18-33

VUILLE Michel, *Du temps des loisirs au temps libre; Au début des années 60 : l'avenir rêvé, en 1984 : des lendemains multiples et imprévisibles*, Genève : DIP, Service des Loisirs de la Jeunesse, 1984, 51 p.

VUILLE Michel, *L'évaluation interactive, Entre idéalités et réalités : recherche sur les pratiques d'évaluation en animation socio-culturelle*, Genève : Service de la Recherche Sociologique, Cahier n°34, 1992, 219 p.



# *Annexes*

# Lexique

## I) Logiques et valeurs

Nous présentons ici en guise de résumé et afin de permettre une meilleure compréhension du schéma qui suit (schéma des logiques et valeurs fondamentales), une liste des quatre logiques d'action dégagées, ainsi que des valeurs *principales* qui les définissent.

• **Logique civique (ou logique de l'équité ou de l'intérêt général) :**

ouverture, responsabilisation;

• **Logique de la coopération ou communautaire :**

relations, solidarité, identité collective, communication et information;

• **Logique de l'eudémonisme:**

bonheur, réalisation de soi, bien-être, qualité de vie;

• **Logique de l'innovation :**

création, découverte, évolution, adaptation.

## II) Mots clés

Cette partie du lexique présente les mots et principes clés dégagés des textes fondateurs des centres de loisirs (charte cantonale genevoise et textes fondateurs de la FAS'e et de ses différents organes). Ils sont regroupés sous la logique d'action à laquelle ils appartiennent, par ordre alphabétique (ces logiques sont présentées en détail dans le chapitre II.2)<sup>1</sup>.

### *Logique civique (ou logique de l'équité ou de l'intérêt général)*

- |  |  |
|--|--|
| - accessibilité  | - démocratie                                     |
| - actions éducatives, associatives et socioculturelles | - égalité  |
| - activités  | - engagement                                     |
| - adaptabilité   | - expression                                     |
| - animation  | - gestion  |
| - apprentissages                                       | - gratuité                                       |
| - autonomie  | - institution                                    |
| - besoins  | - intégration des minorités                      |
| - cohésion sociale                                     | - investissement                                 |
| - consolidation  | - jugement                                       |
| - construction de la société                           | - liberté d'expression                           |
| - culture  | - lutte contre l'exclusion et la marginalisation |
| - débrouillardise                                      | - mission  |
| - défense des minorités                                | - motivation                                     |

---

<sup>1</sup> Ces catégories ou logiques d'action n'étant pas totalement mutuellement exclusives, certains mots ou principes clés présentés ici sous une logique pourraient également se retrouver sous une autre logique d'action.

- non-discrimination
- ouverture
- participation
- politique cohérente
- prêt
- prévention primaire et secondaire
- prise en charge
- raisonnement
- réglementation

- respect des convictions
- responsabilisation
- ressources
- savoir-faire
- services
- souplesse
- tolérance
- valeurs

### *Logique de la coopération ou communautaire*

- accueil
- appartenance
- appui
- association
- collaboration
- communauté
- communication
- compréhension
- consultation
- contacts
- convivialité
- débat
- décroisement
- dialogue
- échange d'informations
- écoute
- encadrement
- entraide
- esprit d'équipe

- humour
- identité collective
- insertion
- intégration
- liens
- médiation
- partage
- personnalisation
- refuge
- relations
- rencontres
- réseaux
- socialisation
- société
- solidarité
- soutien
- tissu social
- vie associative

### *Logique de l'eudémonisme*

- bien-être
- développement personnel
- émotions
- épanouissement
- estime de soi
- fierté

- plaisir
- qualité de vie
- réalisation de soi
- rythme
- savoir-être
- sens

## *Logique de l'innovation*

- attentes
- création
- créativité
- découverte
- expérimentation
- expression
- projet
- réalisation

### *III) Définitions*

Nous présentons dans cette troisième partie du lexique nos définitions de quelques termes utilisés dans ce travail.

**Finalité** : « La finalité est une affirmation de principes à travers laquelle une société ou un groupe social identifie et véhicule ses valeurs et fournit des lignes directrices à un système [d'action]... Choisir le mot finalité c'est prendre le parti de souligner le caractère de représentation qui ne peut manquer d'affecter cette phase d'orientation générale de l'action. »<sup>2</sup>

**But** : « Un but est un énoncé définissant de manière générale les intentions poursuivies soit par une institution, soit par une organisation, soit par un groupe, soit par un individu, [...]. On peut écrire que le but est à un programme déterminé ce que la finalité est à un système d'ensemble : il en exprime l'orientation générale. [...] Les finalités sont de l'ordre du désir ou du voeu, les buts comportent déjà des éléments d'analyse, des besoins et des tâches. Les buts sont circonscrits à un champ ou à un programme particuliers, alors que les finalités s'imposent à une institution toute entière, [...] Le but impose aux finalités de prendre en compte les conditions générales, le contexte, les caractéristiques globales du champ d'application. »<sup>3</sup>

**Objectif général** : L'objectif général est le but à atteindre par l'action. C'est un énoncé d'intention, il pose les questions du « pourquoi » et du « comment ». « L'objectif se définit donc comme le résultat escompté, par opposition au but qui énonçait le résultat recherché. [...] L'objectif, en ce sens, c'est le but devenu crédible. »<sup>4</sup> L'objectif général inscrit dans les textes fondateurs de la FAS'e et dans la charte cantonale est la prévention.

**Objectif spécifique** : Les objectifs spécifiques sont issus de la démultiplication d'un objectif général. Dans les centres de loisirs, les objectifs spécifiques sont traduits par différentes actions dont l'objectif général est la prévention.

**Valeur** : Par « valeur » nous entendons « ce qui fait sens, ce qui doit être » selon un groupe, une société ou encore une orientation politique donnée. Les valeurs servent de référence au jugement et à la conduite des gens. « Les valeurs sont l'expression de principes généraux, d'orientations fondamentales et d'abord de préférences et de croyances collectives. »<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Michel VUILLE in *L'évaluation interactive*, reprenant la définition de D. HAMELINE, *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue*, Paris, Editions ESF, 1983

<sup>3</sup> D. HAMELINE, *ibid.*, p.98

<sup>4</sup> D. HAMELINE. *ibid.*, p.98

<sup>5</sup> *Dictionnaire de la sociologie* / Sous la direction de Raymond BOUDON et al., Paris : Larousse, 1989, p. 203

**Logique d'action** : Une logique d'action est un grand principe qui sous-tend les valeurs qui l'animent. Elle oriente l'action. La logique d'action met en évidence les valeurs, les normes, les choix d'un individu ou d'un groupe et rend compte de ce qui les fonde. Dans la charte cantonale et les textes fondateurs de la FAS'e, apparaissent une multiplicité de valeurs que nous avons regroupées sous quatre logiques d'actions dominantes. Sur le terrain, dans les centres, ces logiques d'action se traduisent en projets d'action et s'équilibrent de façon différente en fonction du lieu, des acteurs, des ressources, etc. La complexité des valeurs présentes et la présence des quatre logiques d'action est un enjeu pour les centres et leurs acteurs, et fait l'objet de débats, de négociations, de compromis, etc.

Les quatre logiques d'action dégagées devraient permettre l'articulation entre les textes fondateurs (puisqu'elles sont issues de l'analyse de ces textes) et les centres de loisirs (puisqu'elles couvrent les programmes d'activités des centres).

**Eudémonisme** : L'eudémonisme est une doctrine antique qui fait référence à la recherche du bonheur, du développement personnel et du bien-être. « Nom donné dès l'Antiquité (eudaimonia) aux doctrines qui assignent pour fin à l'action et à la destinée humaine, le bonheur, soit individuel, soit collectif. »<sup>6</sup>. Et encore : « Théorie selon laquelle le bonheur doit être le but suprême de l'homme. - Il se distingue de l'hédonisme, qui conçoit le bonheur comme le seul plaisir immédiat. »<sup>7</sup>

**Action** : Dans le cadre de notre sujet, l'action est un déploiement d'énergie en vue d'une fin, en vue d'agir sur quelque chose. Les actions des centres doivent permettre de réaliser les objectifs fixés par la charte cantonale et les textes fondateurs.

**Activité** : Dans notre texte, l'activité est une occupation proposée aux usagers.

---

<sup>6</sup> Dictionnaire de philosophie / Sous la direction de Gérard LEGRAND, Paris : Bordas, 1972, p. 108

<sup>7</sup> Dictionnaire de la philosophie / Sous la direction de Didier JULIA, Paris : Larousse, 1964, p. 93